

L'Etat doit repenser la fiscalité du numérique

Notre compétitivité est en jeu

Collectif

Jean-Bernard Lévy, président du directoire de Vivendi ; Xavier Niel, fondateur et vice-président d'Iliad, actionnaire et membre du conseil de surveillance du « Monde » ; Stéphane Richard, PDG de France Télécom, Olivier Roussat, directeur général de Bouygues Télécom

Portés par une volonté politique réelle, les industriels des télécommunications ont hissé la France dans le peloton de tête du numérique. Notre pays, aujourd'hui, peut se targuer d'avoir un secteur des télécommunications particulièrement dynamique, concurrentiel et diversifié, au bénéfice des consommateurs et de l'économie nationale.

Nous sommes fiers d'employer plus de 120 000 personnes en France, de contribuer à l'économie de notre pays à hauteur de 2,3 % du PIB et de soutenir un tissu d'entreprises très diversifiées, présentes sur l'ensemble du territoire.

Nous sommes également fiers d'investir 6 milliards d'euros par an, plus de 10 % de notre chiffre d'affaires, notamment pour faire fonctionner les réseaux

Nous sommes fiers d'employer plus de 120 000 personnes en France, de contribuer à l'économie de notre pays à hauteur de 2,3 % du PIB et de soutenir un tissu d'entreprises très diversifiées

fixe et mobile d'aujourd'hui et pour déployer ceux de demain (fibre optique et très haut débit mobile), contribuant ainsi pleinement à la modernisation de notre pays et à l'attractivité de l'ensemble de nos territoires.

On pourrait considérer que cette situation mériterait, sinon le soutien, à tout le moins une neutralité bienveillante des pouvoirs publics. Or, tout semble fait pour affaiblir le secteur des télécommunications, car nos activités se voient frappées de taxes qui nous sont propres, quoique parfois sans rapport avec nos activités. Cette surfiscalité atteint 25 %, ce qui fait de notre pays le champion incontesté de la fiscalité numérique !

Depuis 2008, nous avons successivement été assujettis à la taxe sur les services de télévision (qui alimente un compte de soutien à l'industrie de programmes [Cosip]), dont les ressources ont crû de 50 % en trois ans, la taxe visant à financer France Télévisions, ou encore l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). Cette charge représente déjà jusqu'à 10 % de notre résultat d'exploitation, alors qu'un allègement nous avait été annoncé lors de la suppression de la taxe professionnelle.

Nous souffrons de l'absence de cohérence d'une action publique qui ne cesse de multiplier les ponctions sur le secteur des télécommunications tout en exigeant, en parallèle, que nous investissions toujours plus, que nous accélérions le déploiement des nouveaux réseaux et que nous baissions nos tarifs !

L'épisode de la TVA illustre cette incohérence. En 2008, on a demandé aux

opérateurs de financer le cinéma (taxe alimentant le Cosip) et, en contrepartie, nous avons obtenu le bénéfice d'une TVA à taux réduit sur une partie du prix de nos offres... En 2011, une TVA à taux plein nous était imposée, mais sans que soit remise en cause notre contribution au Cosip. En clair, nous diffusons assez d'œuvres pour financer la création mais pas assez pour bénéficier de la TVA à taux réduit sur les produits culturels.

Mais il y a pire... En affectant, au détour d'un amendement surprise, une partie de cette contribution au budget de l'Etat, les pouvoirs publics ont tout simplement créé une taxe Internet qui ne dit pas son nom. Et ce tourbillon ne semble, hélas, pas devoir s'arrêter : on nous annonce maintenant la création d'une taxe prélevée au bénéfice du secteur de la musique et demain, peut-être, du spectacle vivant !

Nous sommes conscients que le retour à l'équilibre des comptes publics est crucial, tout comme le financement de la culture et de la création. Nos entreprises figurent d'ailleurs parmi les diffuseurs et les promoteurs majeurs du cinéma et de la musique en France, au travers de nos offres légales de vidéo à la demande, que nous avons été les premiers à créer et à distribuer, au bénéfice du public et des ayants droit, ou encore par le biais des accords commerciaux passés avec des plates-formes légales de musique en ligne.

Il est temps de réaliser que la compétitivité de notre pays et son équipement numérique sont également cruciaux et qu'une véritable politique industrielle se juge à l'aune du soutien concrètement apporté – ou non – aux entreprises qui investissent durablement, qui emploient, qui innovent et qui se développent.

Le paradoxe est que la France concentre fiscalité et régulation sur le secteur des réseaux, seul segment de la chaîne de valeur du numérique où elle conserve pourtant des entreprises compétitives. Le secteur des services en ligne et celui des équipements, où les entreprises étrangères occupent une place prépondérante, échappent quasiment à toute fiscalité et toute régulation.

Qu'on ne s'y trompe pas : le secteur des télécoms n'est pas coupé du reste du monde, il n'est pas non plus un pays de cocagne où les richesses pousseraient sur les arbres. Il appartient à l'écosystème plus large du numérique, extrêmement concurrentiel et de plus en plus ouvert au reste du monde. Déjà, des géants mondiaux cherchent à conquérir de nouveaux marchés en sortant de leurs métiers d'origine et en venant concurrencer directement les activités des opérateurs, mais en échappant totalement à l'arsenal fiscal et réglementaire.

C'est pourquoi, au-delà de la concurrence parfois vive qui nous oppose, nous souhaitons, ensemble, demander aux pouvoirs publics de repenser complètement la fiscalité du numérique. Il faut cesser la fuite en avant qui consiste à augmenter continuellement les taux sur une assiette qui stagne, et surtout qui pèse sur les seuls acteurs français. In fine, cette situation ne peut que peser sur notre compétitivité, et donc sur l'emploi.

La seule solution structurellement viable est de travailler sérieusement à élargir cette assiette à l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique et à tous les acteurs qui bénéficient de la croissance du secteur.

Faute de quoi, les acteurs français continueront à courir avec des chaussures de plomb, de plus en plus lourdes à chaque nouvelle taxe, et les pouvoirs publics à s'interroger sur les raisons de leur faiblesse dans la compétition internationale. ■

Et si l'Italie de Mario Monti sauvait l'Europe ?

Le couple franco-allemand est trop exclusif

Sylvie Goulard

Députée européenne, Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe (ALDE)

La relation franco-allemande est aussi indispensable qu'elle est devenue insupportable. Tel est le paradoxe qui, en ce moment, tétanise la zone euro. Le poids des deux pays et leurs divergences récurrentes devraient conduire les autres Européens à apprécier les efforts de chancelière Angela Merkel et du président Nicolas Sarkozy pour rapprocher leurs vues.

Si cette corde de rappel se rompait, le coup serait fatal. Leur coopération n'a cependant pas permis d'éviter la contagion, ni de rassurer les marchés. Les autres Européens se sentent exclus de décisions qui engagent leur destin. Nous ne pouvons pas continuer sur cette voie. Mais comment sortir de l'impasse ?

Une solution pourrait venir d'Italie si – ce qui n'est pas encore sûr – le président du conseil désigné,

Le retour actif de l'Italie dans le jeu européen ne ferait sûrement pas des miracles, mais il pourrait accélérer un changement de méthode. L'Europe est avant tout un état d'esprit

Mario Monti, était en mesure de former un gouvernement d'unité nationale.

En raison de sa taille, l'Italie porte une responsabilité particulière. Sans un assainissement de la troisième économie de la zone euro, la monnaie unique ne serait pas viable. Des aides concevables pour des pays périphériques ne peuvent pas être étendues à un Etat qui représente 17,4 % du PIB de la zone euro, soit à peine moins que la France (19,4 %), selon les chiffres fournis par Eurostat en avril. D'où l'importance du programme drastique de réformes que les Italiens sont appelés à mettre en œuvre.

Après les années Silvio Berlusconi, la tradition européenne de l'Italie n'est plus dans les mémoires, mais elle mérite d'être rappelée, du plan germano-italien des ministres Hans-Dietrich Genscher et Emilio Colombo au légendaire Conseil européen de Milan, où, en 1985, ce n'est pas le tandem franco-allemand mais la présidence italienne qui a aidé Jacques Delors à braver l'opposition de Margaret Thatcher pour ouvrir la voie à l'Acte unique.

Le président Giorgio Napolitano s'inscrit dans cette lignée, comme l'a rappelé son discours à Bruges à la fin du mois d'octobre. Jusqu'à Romano Prodi inclus, l'Italie a toujours joué la carte de l'Europe communautaire, éprise de solidarité, bâtie sur des institutions chargées de l'intérêt général et soucieuse de faire cohabiter sans heurts les Etats de toutes

tailles. Elle était alors proche de l'Allemagne fédérale. C'est exactement l'Europe dont la France s'est toujours méfiée.

En devenant plus « gaulliste », ces dernières années, la chancelière a privé le moteur franco-allemand d'une de ses dialectiques les plus fécondes. Si elle revenait à une vision plus fédérale, comme elle a semblé l'indiquer à Leipzig (Allemagne) le 14 novembre, c'est la France qui serait isolée. Car la crise est en train d'opérer un retour de balancier. Pour reprendre la formule d'un autre grand Européen italien, Tommaso Padoa-Schioppa, elle révèle l'impuissance du Conseil européen quand, transformé en « cartel des nationalismes », il défend des intérêts nationaux définis à courte vue. Et les Européens aspirent à un débat démocratique.

C'est une crise de nature politique à laquelle, à ce jour, les Français et les Allemands, tout comme la Commission européenne, ont apporté des solutions trop techniques. Le retour actif de l'Italie dans le jeu européen ne ferait sûrement pas des miracles, mais il pourrait accélérer un changement de méthode. L'Europe est avant tout un état d'esprit. Giorgio Napolitano, ancien président de commission au Parlement européen, et Mario Monti, ancien commissaire européen, possèdent une expérience communautaire précieuse dont peu de membres du Conseil européen peuvent se prévaloir.

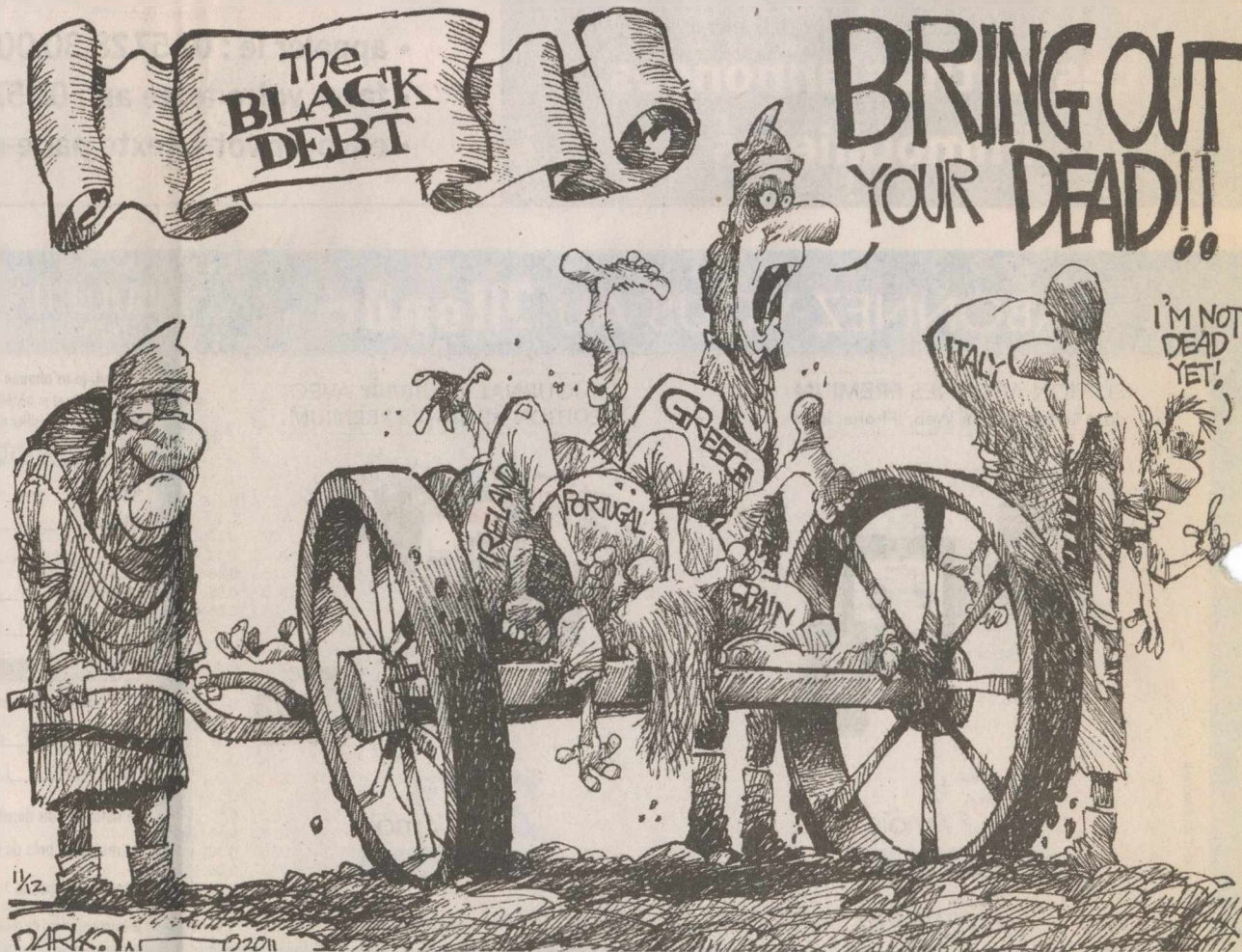
Enfin, le caractère non partisan du gouvernement italien – si... les partis ne le tuent pas dans l'œuf – pourrait sans doute contribuer à décrier certains affrontements. Dans ses nombreux articles du *Corriere della Sera* ou du *Financial Times*, Mario Monti a toujours prôné des politiques économiques équilibrées sans s'enfermer ni à droite ni à gauche : farouchement attaché à la concurrence (pour briser les rentes de situation dont souffre tant la jeunesse) et au marché (pour favoriser la croissance économique), il n'a pas hésité à proposer la mise en commun de la dette européenne (les euro-obligations) ou encore l'harmonisation fiscale.

En mai 2010, il a remis au président José Manuel Barroso un rapport sur le marché unique qui défendait les services publics comme l'émulation par le biais de la compétition. Une troisième voix respectée pourrait aider le Conseil européen à surmonter des divergences dites « franco-allemandes », par exemple à propos du rôle de la Banque centrale européenne (BCE).

Celles-ci sont en réalité des divergences de fond qui transcendent les frontières. Le niveau approprié pour en débattre est la zone euro entière, pas le huis clos germano-français, ni même l'enceinte hermétique du Conseil européen, où, pour chaque pays, seule la majorité actuelle s'exprime. Le temps est venu de débats publics sur l'avenir de l'euro, au Parlement européen et dans les Parlements nationaux.

Il faut souhaiter que l'expérience italienne en cours réussisse. Non seulement parce que son échec aurait sur nous tous de terribles répercussions, mais aussi parce qu'elle offre une chance unique d'enrichir la nécessaire coopération franco-allemande d'un apport précieux, en redonnant tout son sens à la construction communautaire. ■

La crise de la dette par Darkow



La dette noire. « Donnez vos morts ! » L'Italie répond : « J'suis pas encore morte ! »
Dessin de Darkow paru dans « Columbia Daily Tribune » (Etats-Unis). © CARTOONS@COURRIERINTERNATIONAL.COM

Opinions

Proposer un texte à la page Débats

Par courriel : opinions@lemonde.fr
Par la poste : Le Monde, page Débats, 80, boulevard Auguste-Blanqui, 75707 Paris Cedex 13

Nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois. Les textes courts, maximum 4 500 caractères espaces compris, sont particulièrement bienvenus.